



Pays et Quartiers de
Nouvelle-Aquitaine

Webinaire “Analyse régionale des contrats de ville de Nouvelle-Aquitaine” Quelle politique de la ville pour 2024-2030 ?

21 février 2025


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*





La démarche d'analyse en quelques mots



La fabrique des contrats de ville : entre éléments de cadrage national et volontés locales



Les priorités thématiques des territoires



Mise en discussion des enseignements

Déroulé

La démarche de l'analyse en quelques mots

Porter un regard régional sur les orientations de la politique de la ville

Nous avons voulu observer :

- Comment les acteurs s'étaient emparés des éléments de cadrage proposés par l'Etat
- Le processus de "fabrication" des contrats
- Leur contenu : les enjeux des quartiers, les priorités fixées
- Le caractère stratégique et opérationnel des contrats

La démarche de l'analyse en quelques mots

L'analyse a porté sur 26 contrats de ville.

Les contrats concernent :

- 83 QPV dont deux nouveaux entrants dans la géographie prioritaire en 2024 (aucun quartier sortant).
- Des configurations territoriales très variées :
 - Des "grands" et des "petits" territoires : 23 QPV pour le contrat de ville de Bordeaux Métropole, 7 contrats qui portent sur un QPV.
 - Une seule commune vs. plusieurs communes.
 - D'importants écarts de nombre d'habitants concernés : 6 contrats concernent moins de 2.000 hab.
- Des calendriers d'élaboration à plusieurs vitesses de fin 2022 à mi-2024.

Les biais et limites

Les limites du travail :

- La matière à analyser et la forme des contrats est très hétérogène.
- Les contrats ne reflètent que partiellement ce que font et feront les territoires (des entretiens qualitatifs seraient nécessaires pour préciser les choses).
- Au moment de l'analyse (mars-juillet 2024), des contrats encore en cours de finalisation.
- Le cas particulier de Bordeaux Métropole : des conventions territoriales encore en cours d'élaboration pour certaines et qui n'ont pas été intégrées à l'analyse.



Cette analyse n'est pas comparative (entre les contrats ou avec les contrats précédents) et ne vise pas l'exhaustivité. Elle entend fournir des clés de compréhension de ce qui se joue à l'échelle régionale.

L'analyse thématique

Vise à faire ressortir :

- Les thématiques les plus visibles / les moins visibles, et dans ces thématiques les sous-thématiques dont les territoires se saisissent le plus
- Le niveau de maturité/d'expertise sur les différents sujets
- Le niveau d'opérationnalité sur les différentes thématiques, avec 2 niveaux possibles
 - On identifie les enjeux sur la thématique et on affiche une intentionnalité d'action
 - On sait comment on va agir : les modalités d'action sont explicitées

Grille des thématiques et sous-thématiques analysées ci-après.

THÉMATIQUES	Sous-thématiques
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Freins à l'emploi, formation/orientation, ESS, entrepreneuriat, relations avec les entreprises à travers l'offre et le recrutement
TRANSITIONS	Transition écologique, rénovation énergétique, alimentation/agriculture
SANTÉ	Accès aux soins, santé mentale, prévention et promotion de la santé, lutte contre les addictions
LIEN SOCIAL	Langue, accès aux droits, vie associative, culture/sports/loisirs, laïcité et citoyenneté
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Amélioration de l'habitat, aménagement de l'espace public, services de proximité, lutte contre les incivilités, mixité sociale
INCLUSION NUMÉRIQUE	
EDUCATION	Décrochage scolaire, réussite éducative
PARTICIPATION CITOYENNE	Information, consultation, concertation, co-construction
SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES	Lutte contre les trafics, lutte contre les comportements à risque, renforcement de la sécurité dans le quartier, lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles, médiation sociale
MOBILITÉ	Mobilités actives, freins à la mobilité, aménagements et infrastructures, offre de transport
LA FAMILLE, LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LES QUARTIERS	Monoparentalité, parentalité, enfance (0-12 ans), jeunesse (12-16 ans et 16-25 ans)
VIEILLISSEMENT	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Toutes les discriminations, égalité femme/homme, autres discriminations



La fabrique des contrats de ville

Entre éléments de cadrage national et volontés locales

Un cadre renouvelé dans son esprit et son contenu ?

Comment les territoires se sont-ils emparé des évolutions et des éléments de cadrage proposés par l'Etat ?

- Incitation à bâtir les contrats de ville sur la base de projets de quartiers
- Possibilité d'identifier des poches de pauvreté hors zonage prioritaire avec quelques moyens dédiés
- Incitation à prendre en compte et soutenir une diversité de formes de participation citoyenne
- Investir le sujet des transitions
- Une attente d'une meilleure articulation entre le contrat de ville et les autres cadres d'action sur les territoires

Des portraits de quartiers, mais peu de projets de quartier

- Une prise en compte des spécificités de chaque quartier et des enjeux saillants qui les différencient des autres QPV de l'intercommunalité : des portraits de quartiers réalisés quasi dans tous les contrats.
- En revanche, une minorité de territoires déclinent ces portraits en des projets de quartiers (une stratégie et une traduction opérationnelle).
- L'approche par projets de quartiers est donc encore peu privilégiée par les territoires.



Les projets de quartiers viennent réinterroger la gouvernance de la politique de la ville, car ils impliquent de construire des instances, une animation et un pilotage à l'échelle quartier.



Grand Châtelleraut a divisé les 2 QPV en 4 secteurs. Chaque secteur fait l'objet d'une stratégie et d'actions projetées. Des instances d'animation sont déclinées à l'échelle quartier.

Une dimension évaluative souvent apparentée au suivi

- Les 3/4 des territoires prennent en compte la dimension évaluative dans le contrat.
- Une majorité ont identifié des indicateurs de suivi associés aux actions/orientations ou à l'ensemble du contrat de ville, mais les contrats qui ont conçu un cadre évaluatif à proprement parler sont peu nombreux.
- Peu de référence aux méthodes et outils utilisés pour mener l'évaluation.



Il faut distinguer suivi et évaluation : cibler des indicateurs de suivi des actions ne suffira pas pour servir de base à une évaluation. Celle-ci doit réinterroger le sens de l'action, et non seulement rendre compte de ce qui a été réalisé.

On note que les territoires évoquent très peu l'évaluation de la mobilisation du droit commun, ou d'autres sujets clés comme les effets leviers apportés par les signataires, les impacts des programmes de renouvellement urbain, ou de la TFPB.

Les poches de pauvreté

- Les territoires se sont globalement peu saisis de ce dispositif qui permet d'allouer 2,5% des crédits de la politique de la ville à des zones identifiées par le territoire comme fragiles : moins d'un tiers des contrats ont identifié des poches de pauvreté.
- Cela représente malgré tout 33 poches de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, dans huit contrats de ville.
- Quelques territoires se distinguent en choisissant d'élaborer des projets de quartiers pour ces zones, au même titre que pour les QPV (Grand Périgueux, Grand Châtelleraut).



Cette nouvelle disposition constitue une réponse aux insatisfactions exprimées quant au statut des anciens Quartiers de Veille Active (QVA) dans les précédents contrats pour lesquels les territoires ne pouvaient mobiliser les crédits politique de la ville. Quels freins les territoires ont-ils perçus dans ce dispositif qui ont conduit à cette appropriation limitée ?

Les concertations citoyennes de 2023 ont-elles servi de fondement à l'élaboration des contrats ?

- Presque tous les contrats rendent compte des concertations citoyennes conduites en 2023.
- Une majorité d'entre eux indiquent avoir tenu compte des besoins exprimés par les habitants pour construire le contrat de ville, au moins partiellement. Mais les contrats ne permettent généralement pas d'objectiver ce qui a été effectivement pris en compte.



Des initiatives intéressantes de traduction du contrat de ville dans des formats destinés aux habitants, associations, conseils citoyens, etc. ou de supports de communication sur les actions à venir qui découleront du contrat de ville.

PQN-A souhaite valoriser ces initiatives : contactez-nous !

Regard porté sur les signataires des contrats de ville

- Pas de changement majeur par rapport à la précédente génération de contrats dans les signataires.
- Des engagements qui restent dans l'ensemble assez génériques.
- Quelques contrats se distinguent en faisant entrer de nouveaux signataires, ce qui témoigne d'une volonté de développer des partenariats et de consolider les liens avec l'écosystème d'acteurs.



La mobilisation des entreprises reste difficile : 6 contrats de ville comportent des entreprises signataires, dont les 4 contrats du département de la Charente Maritime.

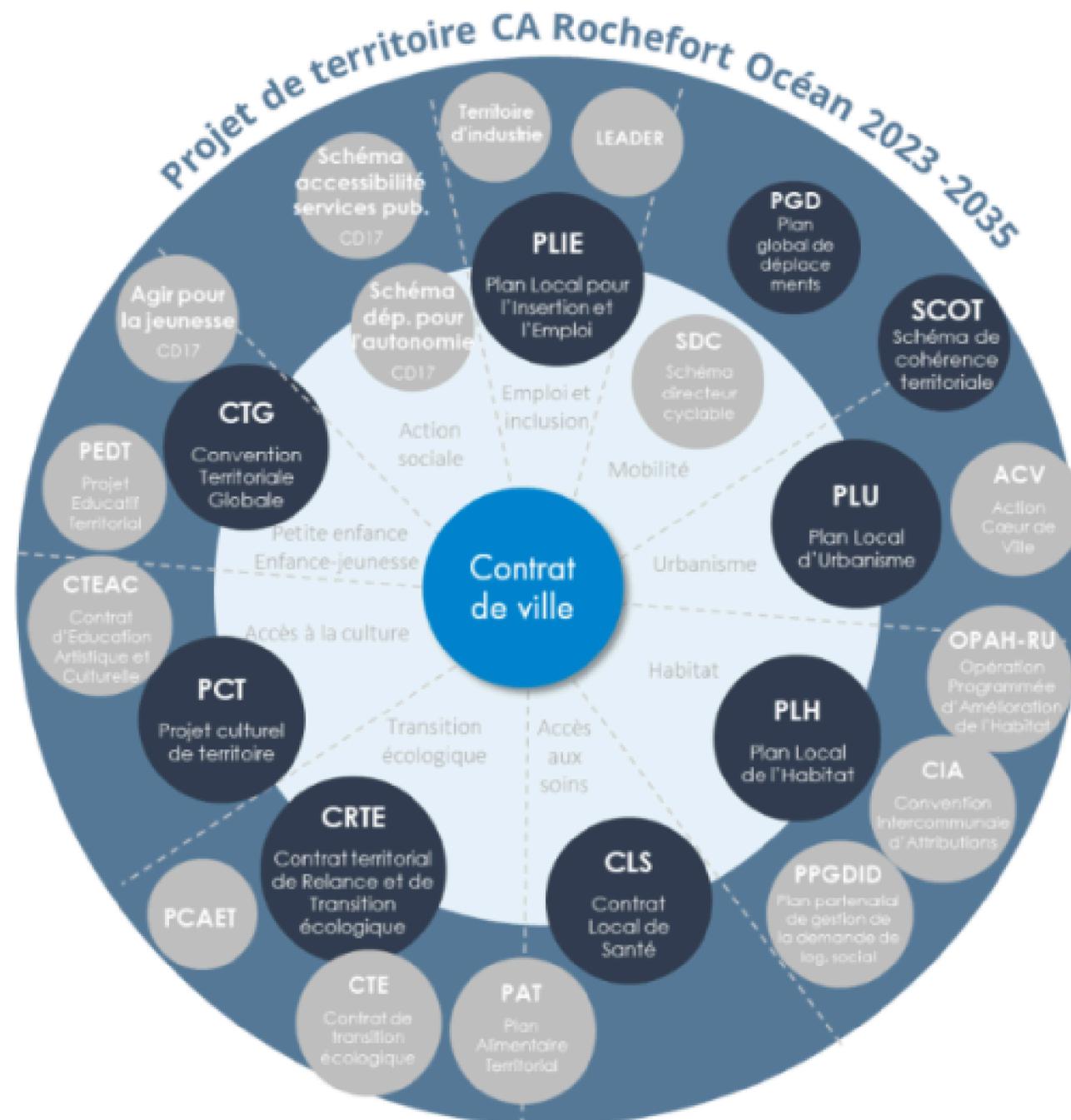


Limoges Métropole affiche 6 signataires issus du monde économique, autour de quelques priorités : l'insertion professionnelle des jeunes, la transition écologique, l'inclusion numérique.

Des contrats de ville “intégrateurs” ?

- i** Dans l’esprit de la loi, le contrat de ville assure une fonction d’ensemblier garant de la mise en cohérence de toutes les interventions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. La notion de contrat intégrateur recouvre donc la mobilisation du droit commun et l’articulation avec le projet de territoire.
- Les contrats de ville mentionnent dans la majorité des cas le projet de territoire et affichent une intention d’articulation, afin d’assurer le déploiement des actions de droit commun sur les QPV.
 - Les cadres d’action et dispositifs présents sur les territoires sont bien référencés et cités : CLS, CLSPD, PLH, CTG... Toutefois, on perçoit bien le caractère opérant de ces liens au niveau des actions, mais moins au niveau stratégique ou dans les instances de décisions et de pilotage.
 - A noter : la quasi absence de référence au Pacte des solidarités.

Des contrats de ville “intégrateurs” ?



Une grande continuité dans les schémas de gouvernance

- Une grande stabilité dans l'organisation des instances de pilotage et d'animation de la politique de la ville (comités de pilotage, comités techniques, commissions thématiques/spécifiques). Plus rarement, on trouve des comités des financeurs, ou des comités de quartier si l'approche quartier a été privilégiée.
- Le conseil citoyen reste l'instance quasi unique de participation citoyenne prise en compte dans les contrats. Certains territoires font état dans les contrats de leur volonté de redynamiser ces instances, d'autres font le constat de l'inexistence de l'instance sur certains quartiers.
- Des volontés affichées de soutenir le développement d'autres formes de participation, mais cela reste au stade de l'idée ou de l'intention.



Le département du Lot-et-Garonne se distingue avec l'existence d'une instance départementale de pilotage inter-institutionnelle et inter-acteurs : une bonne pratique pour parvenir à mobiliser les acteurs du droit commun qui se mobilisent moins à une échelle EPCI ?



Les priorités thématiques des territoires

THÉMATIQUES	Sous thématiques
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Freins à l'emploi, formation/orientation, ESS, entrepreneuriat, relations avec les entreprises à travers l'offre et le recrutement
TRANSITIONS	Transition écologique, rénovation énergétique, alimentation/agriculture
SANTÉ	Accès aux soins, santé mentale, prévention et promotion de la santé, lutte contre les addictions
LIEN SOCIAL	Langue, accès aux droits, vie associative, culture/sports/loisirs, laïcité et citoyenneté
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Amélioration de l'habitat, aménagement de l'espace public, services de proximité, lutte contre les incivilités, mixité sociale
INCLUSION NUMÉRIQUE	
EDUCATION	Décrochage scolaire, réussite éducative
PARTICIPATION CITOYENNE	Information, consultation, concertation, co-construction
SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES	Lutte contre les trafics, lutte contre les comportements à risque, renforcement de la sécurité dans le quartier, lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles, médiation sociale
MOBILITÉ	Mobilités actives, freins à la mobilité, aménagements et infrastructures, offre de transport
LA FAMILLE, LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LES QUARTIERS	Monoparentalité, parentalité, enfance (0-12 ans), jeunesse (12-16 ans et 16-25 ans)
VIEILLISSEMENT	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Toutes les discriminations, égalité femme/homme, autres discriminations

Analyse thématique des contrats de ville

La grille d'analyse

Plusieurs critères d'analyse :

- Niveau "inconnu" : la thématique/sous-thématique n'est pas abordée dans le contrat de ville.
- Niveau 1 : il révèle la visibilité de la thématique/sous thématique. Elle est abordée, les enjeux sont identifiés et on peut déceler une volonté d'action mais il n'est pas précisé comment mettre en œuvre l'action.
- Niveau 2 : il révèle l'opérationnalité de la thématique/sous-thématique. Elle est abordée, les enjeux sont identifiés, une volonté d'action est présente et les modalités d'actions sont explicitées.

Analyse thématique des contrats de ville

Les thématiques les plus visibles

- Des thématiques visibles car anciennes, bien identifiées par les acteurs et bien ancrées en politique de la ville

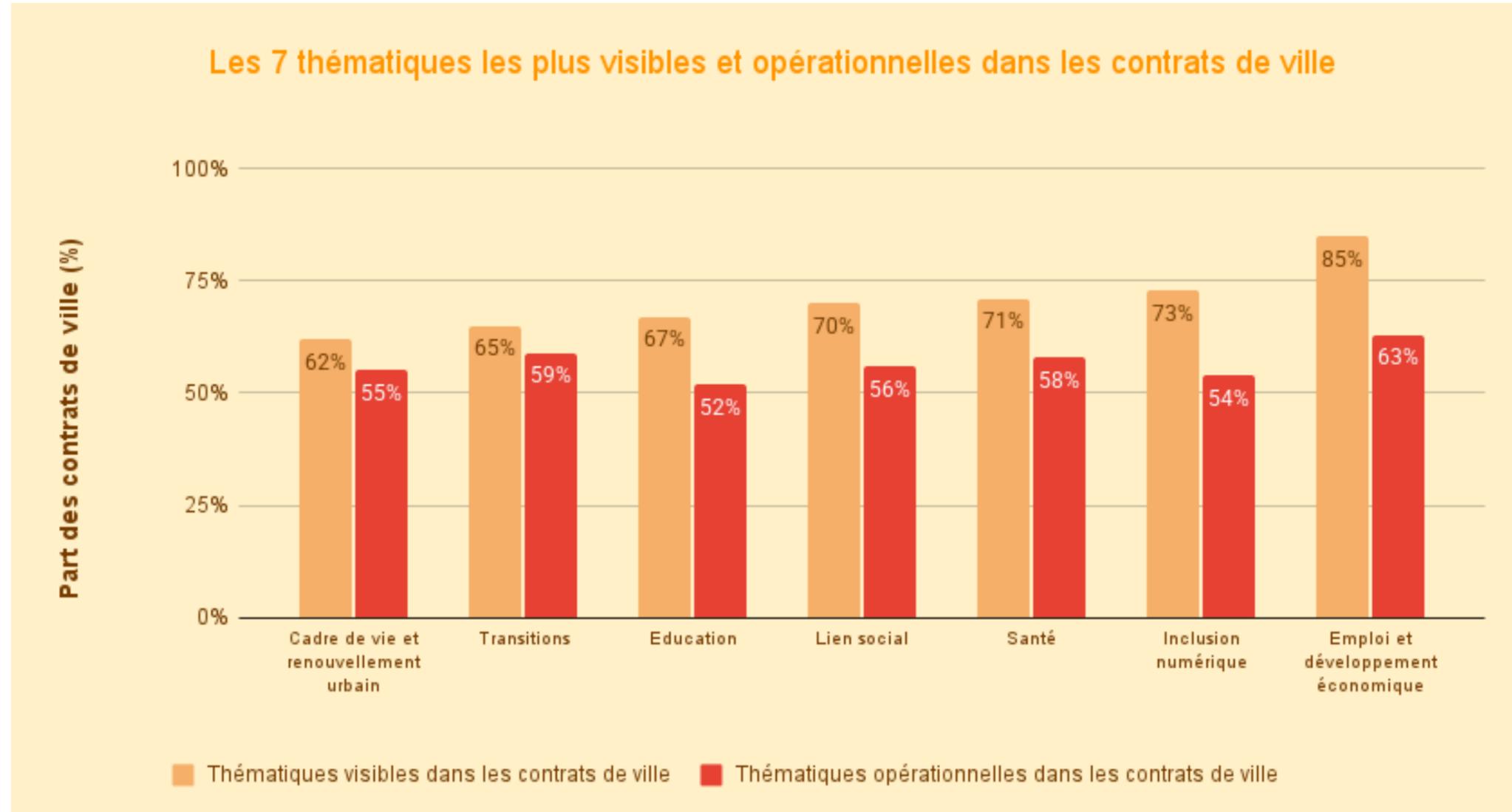
- Emploi et développement économique
- Lien social
- Education
- Cadre de vie et renouvellement urbain

- Des thématiques visibles car relevant de priorités nationales

- Emploi et développement économique
- Transitions

- Des thématiques visibles, aux enjeux émergents et donc davantage pris en compte

- Transitions
- Santé
- Inclusion numérique



Les 7 thématiques perçues comme les plus visibles correspondent aux 7 thématiques perçues comme les plus opérationnelles, avec un ordre différent entre elles.

Analyse thématique des contrats de ville

Les thématiques moins visibles

- Des thématiques qui regroupent une variété de sujets, cachant ainsi des disparités de traitement par les territoires

- Mobilité
- Famille, enfance, jeunesse

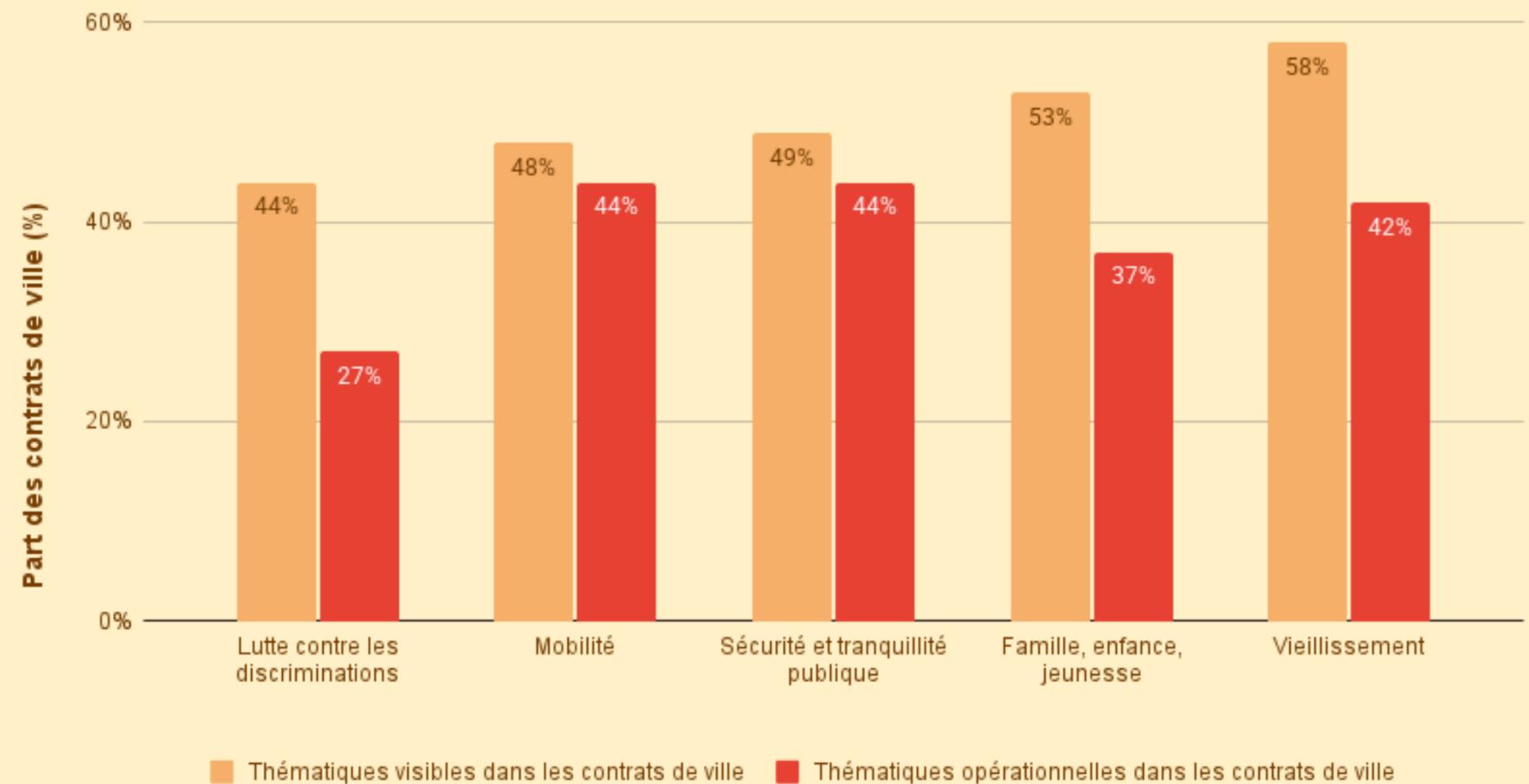
- Des thématiques dans le cadre du contrat de ville qui apparaissent comme moins prioritaires

- Sécurité et tranquillité publique
- Lutte contre les discriminations

- Une thématique émergente, qui prend de l'ampleur malgré sa faible visibilité

- Vieillesse

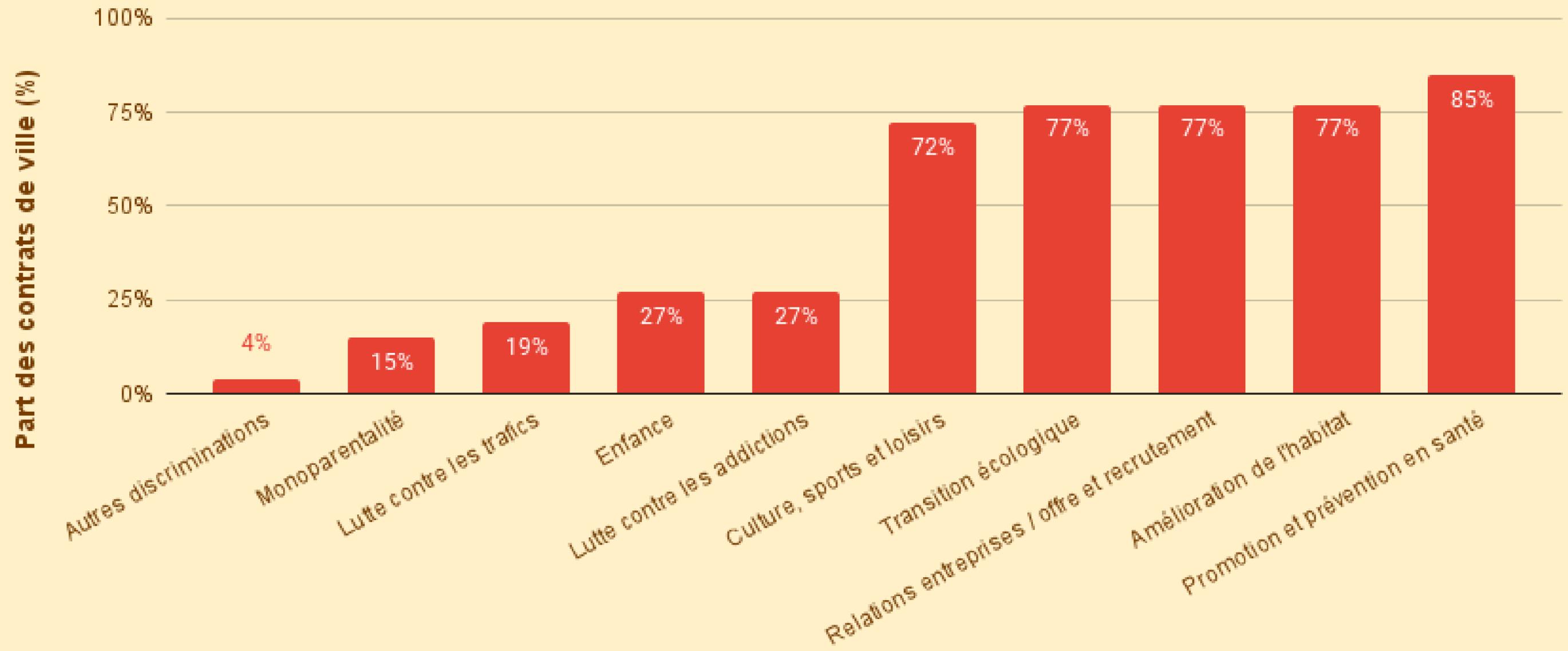
Les 5 thématiques les moins visibles et moins opérationnelles dans les contrats de ville



Les 5 thématiques perçues comme les moins visibles correspondent aux 5 thématiques perçues comme les moins opérationnelles, avec un ordre différent entre elles.

Analyse des sous-thématiques des contrats de ville

Panorama de 10 sous-thématiques : les 5 moins opérationnelles et les 5 plus opérationnelles



Sous-thématiques opérationnelles dans les contrats de ville

Analyse des sous-thématiques des contrats de ville

Relation aux entreprises à travers l'offre et le recrutement

- Un sujet particulièrement visible et opérationnel dans les contrats de ville, qui traduit une volonté des territoires à agir.
- Exemples d'actions présentées sur ce sujet : le travail des territoires auprès des entreprises pour les encourager à accueillir des jeunes (en stage, alternance ou en apprentissage) et à organiser des visites d'entreprises ; et la création et/ou l'animation d'un réseau d'entreprises, d'établissements et d'institutions publiques.

Analyse des sous-thématique des contrats de ville

Promotion et prévention en santé

- Un sujet qui semble prioritaire aux yeux des territoires, tels qu'ils l'ont affiché dans leur contrat de ville.
- Les actions phares de ce volet portent sur le développement des actions de sport-santé ; sur l'alimentation et sur des actions de dépistage et de vaccination.

Analyse des sous-thématiques des contrats de ville

Santé mentale

- Un sujet particulièrement bien investi par les territoires par rapport à la précédente contractualisation.
- Les jeunes et les adolescents ont surtout été ciblé par les territoires sur ce sujet.
- Les actions relatives à la promotion de la santé mentale sont variées : formation des professionnels de santé, activités de sport-bien-être ou de gestion du stress des habitants des quartiers prioritaires, actions de développement de la prévention et de la communication sur les troubles psychiques et psychologiques...

Analyse des sous-thématiques des contrats de ville

Transition écologique

- Un sujet particulièrement visible et opérationnel dans les contrats de ville.
- Les actions phares de ce volet sont par exemple : la végétalisation des espaces publics avec notamment les pieds d'immeubles ; la sensibilisation aux éco-gestes et à la biodiversité ; et la gestion des déchets et bio-déchets.

Analyse des sous-thématiques des contrats de ville

Des angles morts dans les contrats de ville ?

Des sujets relativement absents ou peu visibles, ce qui interroge au regard de la prégnance des enjeux :

- La précarité alimentaire
- La lutte contre les discriminations
- Les transitions
- La tranche d'âge des adolescents (12-16 ans)
- La monoparentalité

Conclusion de l'analyse thématique

- Des limites dans la méthode d'analyse : limites dans la conception des catégories ; limites relatives à certains sujets qui paraissent moins prioritaires car les actions se déploient dans un autre cadre que le contrat de ville dans des dispositifs spécifiques (CLSPD, Cités éducatives).
- Des thématiques historiques qui suivent une logique de progression, de continuité dans l'action.
- Des sujets émergents, pour certains qui illustrent des priorités nationales ; pour d'autres qui dénotent une nouvelle manière d'aborder certains sujets.



Les contrats de ville traduisent une intention d'action qu'il reste à mettre en œuvre.
Mobilisons-nous collectivement au service des habitants des quartiers !



Pays et Quartiers de
Nouvelle-Aquitaine

Merci de votre attention !

Retrouvez nos ressources !



www.pqn-a.fr

contact@pqn-a.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

